

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** 26 mars 2025

**20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU

**4 pouvoirs :**

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT,
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Absents/Excusés :** Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL, Mathias DIXNEUF.

**Gérard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**  
**Tarifs de la redevance spéciale 2025**

- Vu l'article R 2224-19 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L210-1 du code de l'environnement
- Vu les article L1331-8 du code de la santé publique notamment l'article L1331-8
- Vu la délibération N°2015-054 validant le règlement d'assainissement
- Vu la délibération N°2021-083 établissant les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 4 mars 2025
- Vu l'exposé du président.

Après délibération, le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ De fixer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, les tarifs de la redevance spéciale suivants :

Part fixe	Part variable
120€/an	4,80 € l'hectolitre d'OMr* collecté 2,00€ l'hectolitre de Multi** collecté

\*OMr : ordures ménagères résiduelles

\*\* Multi : Collecte Sélective de Multi-Matériaux (papier et emballages)

- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 avril 2025  
Et ont signé le Président et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,  
Gérard CHABAUTY,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et de la transmission aux services de l'Etat, en un exemplaire, adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

079-200041416-20250404-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48